



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 14

L'an deux mille vingt-six et le 8 avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre
prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Madame
Dominique Pottier, Conseillère déléguée aux finances

Etaient présents : ALBOUY Pascale, ARNAUD Gérard, ASTRUC David, AZZOPARDI Franck,
BÉNARD Fabrice, BENEZECH Mathieu, CAROL Alexandra, CHATEAU Gilles, COMBES
Gilles, GIRARD Maria-Pia, HUFSCMITT Céline, MAILLÉ PALAIZY Guillaume, MONNIER
Véronique, POTTIER Dominique, SIDEN Pamela.

Secrétaire de séance : Maillé Palaizy Guillaume

DELIBERATION 2026-017 : Adoption du compte financier unique 2025

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	869 280.91 €	996 777 .01 €	359 294.48 €	409 087.35 €
Résultat de clôture		177 496.10 €		299 282.77 €

Madame la Conseillère déléguée aux Finances présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Neffies ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Neffiès ;
- **DONNE** pouvoir à la Madame la Conseillère déléguée aux finances pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Le Maire
ASTRUC David

Le secrétaire de séance
MAILLÉ PALAIZY Guillaume



A handwritten signature in black ink, belonging to Guillaume MAILLÉ PALAIZY, the secretary of the session.